



**Lisières
de l'Oise**

Communauté de Communes

N°DEL2024-67

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, cinq décembre à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Lisières de L'Oise, légalement convoqués, se sont réunis à la salle Simone Veil au Complexe Sportif Culturel Intercommunal à Couloisy, sous la présidence de M. Franck SUPERBI.

Etaient présents :

Titulaires :

Mme Agnès BACHELART, Mme Michelle BEAUDEQUIN, M. Eric BEGUIN, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Maryse CHAMPEAU, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Guillain DE FRANCE, M. Christian DEBLOIS, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Karine DUTEIL, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, M. Yves LOUBES, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR (30)

Absent(s) ayant donné procuration à :

M. Laurent BARGADA donne procuration à M. Etienne FRERE, M. Stéphane DECULTOT donne procuration à Mme Corinne BETRIX, M. Michel POTIER donne procuration à M. Eric BEGUIN (3)

Absent(s) et absent(s) excusé(s) :

M. Renaud BOURGEOIS, M. Stéphane DUTILLOY, M. Michel KMIEC, M. Michel LEBLANC, Mme Nicole TUAL (5)

DEL2024-67 Adoption d'un cadre de principe pour l'engagement dans un pacte territorial**Rapporteur : Monsieur Christian DEBLOIS**

Conformément à l'Arrêté du 5 septembre 2019 portant validation du programme « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique », le Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique (SARE) prendra fin le 31 décembre 2024. A compter du 1er janvier 2025, comme évoqué dans le courrier de Madame la Préfète de l'Oise en date du 23 juillet 2024 portant sur la mise en place des Pactes territoriaux, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) modifie les modalités de financement des opérations menées par les territoires en matière d'amélioration de l'habitat privé. Cela transforme, progressivement, les opérations programmées (OPAH) et les Projets d'intérêt général (PIG), outils destinés à dynamiser et animer les territoires, en un Pacte Territorial pour assurer :

- l'accès à un Service Public de Rénovation de l'Habitat (SPRH) à toute la population française, qui remplacera le SARE
- une offre de service homogène et uniforme sur l'ensemble du territoire national,
- et un déploiement adapté à chaque contexte territorial.

A l'échelle de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise (CCLO), l'Association Départementale Information Logement (ADIL) est intervenue activement dans l'information, le conseil et l'orientation des ménages, avec 216 consultations réalisées en 2023 (81 consultations juridiques, 135 consultations France Rénov'), par le biais notamment de 2 permanences de proximité :

- 1 permanence info logement (une demi-journée par mois)
- 1 permanence info énergie – France Rénov (deux demi-journées par mois)

L'ADIL de l'Oise est également un partenaire présent pour la sensibilisation du public, avec par exemple une participation à la Fête de la Transition Ecologique le 6 juillet 2024 sur les sujets liés aux travaux de rénovation énergétique et aux aides financières.

Du fait de ces modifications des modalités de financement, l'ADIL de l'Oise, qui compte poursuivre sa mission, voit son financement ainsi transformé.

Ce financement n'impactera pas in fine le budget de la collectivité, puisque les sommes complémentaires seront prises en charge par la subvention de l'ANAH, d'une part, et par le Conseil Départemental d'autre part. Il restera à la collectivité de convenir d'un plan annuel d'animation avec l'ADIL : réunions publiques, accompagnement de l'ADIL à divers évènements particuliers, diffusion d'informations, d'articles, poursuite des permanences sur le territoire...

Vu l'Arrêté du 5 septembre 2019 portant validation du programme « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie,

Vu l'arrêt du programme « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » à fin 2024 avec une modification des modalités de financement des opérations menées par l'Agence Nationale de l'Habitat,

Considérant le courrier de Madame la Préfète de l’Oise en date du 23 juillet 2024 portant sur la mise en place des Pactes territoriaux,

Considérant la proposition de Pacte territorial de la Rénovation énergétique de l’Oise,

Considérant que la démarche de pacte territorial vise à favoriser la cohérence et la synergie des actions menées sur le territoire en matière d’amélioration de l’habitat privé, en associant les différentes parties prenantes,

Considérant que ce pacte s’inscrit dans une volonté de développement durable et d’amélioration des conditions d’habitat des ménages, et s’appuie sur une association reconnue d’intérêt général : l’ADIL, pour sa mise en œuvre, au travers d’une convention dont la contrepartie financière reste équivalente aux pratiques antérieures,

Considérant que la collectivité souhaite renforcer sa coopération avec les acteurs locaux afin de répondre au mieux aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux du territoire en matière de préservation du patrimoine bâti.

Après avoir délibéré, les Membres du Conseil Communautaire ont, Adopté à l’unanimité :

- **Approuvé** le principe d’engagement de la collectivité dans la démarche d’un pacte territorial en lien avec le Conseil Départemental de l’Oise et l’ADIL de l’Oise ;
- **Mandaté** Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Lisières de l’Oise pour représenter la collectivité dans les négociations et les discussions liées à la mise en œuvre de ce pacte et la conclusion d’une convention avec l’ADIL de l’Oise.

Nombre de membres en exercice :	38
Nombre de membres présents :	30
Nombres de suffrages exprimés :	33

Pour :	<p>33</p> <p>Mme Agnès BACHELART, M. Laurent BARGADA, Mme Michelle BEAUDEQUIN, M. Eric BEGUIN, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Maryse CHAMPEAU, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Guillain DE FRANCE, M. Christian DEBLOIS, M. Stéphane DECULTOT, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Karine DUTEIL, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, M. Yves LOUBES, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR</p>
Contre :	
Abstention :	
Date de convocation :	28 novembre 2024

Le Président

M. Franck SUPERBI

